

Les transformations de 2016

ÉCRIT PAR LA RÉDACTION

8 janvier 2016

PANORAMA

Une prime d'activité pour les salariés aux revenus modestes, une réforme des collèges qui entre en vigueur à la prochaine rentrée scolaire, des transports publics plus efficaces pour l'agglomération pointoises. 2 016 apporte des changements qui peuvent améliorer le quotidien des Guadeloupéens.

À l'inverse de 2015, qui fut marquée par des rendez-vous électoraux importants (les départementales en mars et les régionales en décembre), 2 016 du point de vue du calendrier politique marque une pause. Le changement dans ce domaine est toutefois évident puisque la Guadeloupe s'est dotée d'une nouvelle gouvernance à la Région. C'est surtout dans le domaine social que cette année 2016 innove, aboutissement normal de lois voté en 2015. Ainsi, de nombreux dispositifs de la loi Macron voient leur entrée en vigueur courant 2016, avec la sortie des décrets d'applications.

La prime d'activité invite à retravailler

Dès le 1er janvier 2016, le RSA activité et la prime pour l'emploi sont remplacés par la prime d'activité. Cette nouvelle prestation qui représente l'une des dispositions les plus en vue de la loi Macron est versée par la caisse d'allocations familiales. La prime d'activité est une prestation qui incite à l'exercice et à la reprise d'activité professionnelle. Le RSA dit " socle " continue d'exister pour les personnes sans activité professionnelle. Le salaire minimum de croissance augmente au 1er janvier 2016 et s'élève à 1 466,62 euros brut mensuel. Soit 6 euros mensuels de mieux.

La réforme des collèges méconnue mais révolutionnaire

Ce qui va changer en 2016 découle aussi de l'aboutissement de projets de lois enclenchées depuis 2015. C'est le cas de la réforme des collèges dans le domaine de l'éducation qui entrera en application dès la prochaine

rentrée scolaire 2 016. Autre nouveauté au 1er janvier 2016, les motards doivent désormais disposer d'un gilet jaune visible (sous peine d'une amende de 11 euros). Ils doivent le porter en cas d'arrêt d'urgence (135 euros d'amende faute de l'avoir enfilé). Le timbre-poste lui, augmente de 3,6 % et passe de 0,76 à 0,80 euro. L'installation d'un détecteur de fumée dans tous les logements devient obligatoire. Au 1er janvier 2016, la loi requiert l'installation d'au moins un appareil par habitation par le propriétaire du logement. Le bailleur peut soit fournir l'appareil à son locataire, soit lui rembourser son achat.

Vers un service public de transport efficace

Enfin 2 016 c'est aussi une densification du service public de transport dans la conurbation pointoise, avec une extension aux communes de Gosier, Sainte-Anne et Saint-François. Initiée par la communauté d'agglomération Cap Excellence sous l'égide du syndicat des transports du petit cul-de-sac marin, cette politique répond à une volonté des élus de développer un service public des transports de personnes efficace.

ÉDUCATION

Les points clés de la réforme des collèges

Le Conseil des ministres de mercredi 6 janvier 2016 a adopté les modalités de la prochaine réforme des collèges. Le texte prévoit un accompagnement personnalisé pour les élèves en difficulté et dans toutes les classes. Objectif en fin du cycle : acquisition obligatoire des fondamentaux par les collégiens.

Dès la prochaine rentrée 2016, chaque collège réservera 20 % de son emploi du temps, à trois types de pratiques pédagogiques : le travail en petits groupes, l'accompagnement personnalisé des élèves, les enseignements interdisciplinaires. Ces pratiques seront fixées par le chef d'établissement et les enseignants en fonction des besoins des élèves à raison de quatre à cinq heures par semaine. Actuellement limité à la classe de sixième, l'accompagnement personnalisé s'adressera à tous les niveaux du collège. Pendant ces heures, les élèves se concentreront sur la maîtrise

des fondamentaux, l'approfondissement des apprentissages et des méthodes de travail. Les enseignements interdisciplinaires seront institués à partir de la cinquième. Ils devront donner du sens aux apprentissages, contextualiser les connaissances, favoriser le travail en groupe. Les projets pris en charge par les enseignants de toutes les matières, seront inscrits dans les programmes scolaires et évalués au brevet. Huit thèmes sont définis : développement durable, sciences et société, corps, santé et sécurité, information, communication, citoyenneté, culture et création artistique, monde économique et professionnel, langues et cultures de l'Antiquité, langues et cultures régionales et étrangères. Des moments forts seront instaurés au cours de l'année : journée de la laïcité, commémorations, remise de diplômes, spectacle de fin d'année.

La réforme du collège sera discutée avec les syndicats pendant un mois. Les détails du texte seront ensuite arrêtés le 10 avril à l'issue du Conseil supérieur de l'éducation, instance consultative qui réunit syndicats, parents et collectivités. Ce conseil votera le même jour sur les projets pour l'évaluation des élèves, l'évolution du diplôme national du brevet (DNB), des modifications du calendrier scolaire, ainsi que sur une possible modification des zones de vacances. La réforme du collège s'appliquera en même temps que le nouveau socle commun, qui définit ce que tout élève doit avoir acquis à la fin de la scolarité obligatoire (16 ans), et les nouveaux programmes scolaires. Pour le français, les programmes seront axés sur la maîtrise de la langue à l'écrit et à l'oral. En mathématiques, l'élève pratiquera régulièrement le calcul mental et écrit, et devra connaître les principes de base du codage informatique comme les langages simples de programmation.

CALENDRIER

En Guadeloupe, l'académie se prépare depuis septembre 2015

Florence Robine, directrice générale de l'enseignement scolaire au ministère de l'éducation nationale était en Guadeloupe vendredi 25 septembre 2015. Elle était venue lancer au collège Front de mer de Pointe-à-Pitre, en présence des corps d'inspecteurs, des principaux des collèges, des directeurs de SEGPA, les travaux de préparation à la réforme

des collèges dans l'académie. Le recteur, Camille Galap, avait exposé le plan d'actions académique. La première initiative prise a abouti en septembre 2015 à un relevé des bonnes pratiques dans les collèges. Les 28 et 30 septembre 2015, deux séminaires de formation ont été organisés à l'intention des personnels d'encadrement et des formateurs. Ils étaient animés par François Muller de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGES CO), Muriel Joseph Théodore, déléguée de la pédagogie et Gabrielle Guillaume, membre de la cellule académique en recherche et développement dans l'innovation et l'expérimentation (CARDIE). Parallèlement, une enquête sur les pratiques déjà en œuvre dans l'académie, a été conduite auprès de l'ensemble des équipes pédagogiques des 47 collèges de Guadeloupe. Quatre domaines ont été identifiés comme vecteurs de changement : les pratiques d'évaluation, la modularisation des parcours de formation des élèves, le croisement des disciplines et le partage des rôles et des responsabilités dans l'établissement.

TRANSPORT PUBLIC

Le SMT dynamise le transport des personnes

2 016 marque une étape importante dans le développement du service public de transport des personnes en Guadeloupe, surtout dans la conurbation pointoise. Les Bus oranges qui sillonnent le territoire de Baie-Mahault, des Aymes, de Pointe-à-Pitre et du Gosier verront leur réseau se densifier. Le périmètre desservi est d'ores-et-déjà étendu à Sainte-Anne et Saint-François. Le syndicat mixte des transports du petit cul-de-sac marin (SMT) tient la baguette et met en place cette politique. Il a donné une délégation de service public (DSP) à deux entreprises déjà détentrices d'un marché octroyé par le Département. La S2AF dessert Sainte-Anne et Saint-François et la STAC dispose du marché qui englobe Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault, Aymes et Gosier. Pour ce territoire, reste à transférer au syndicat la taxe versement transport à laquelle se soumettent les entreprises assujetties à raison de 1 % de leur masse salariale. En attendant, le SMT ne chôme pas. L'augmentation des amplitudes horaires compte parmi les objectifs. Il s'agit d'avoir l'assurance de pouvoir se déplacer en bus au moins jusqu'à 21 heures dans un premier temps dans

le périmètre Pointe-à-Pitre, Abymes, Gosier, Baie-Mahault. Il s'agit d'avoir la certitude également de disposer d'un service de transport public le dimanche et jours fériés. Le reste du réseau devrait au fur et à mesure satisfaire lui aussi à cette contrainte.

Courant 2016, une centaine d'abris-bus seront installés sur le circuit. Il en existe déjà un à Convenance, deux au niveau de la gendarmerie de Baie-Mahault, deux à l'université de Fouillole et deux autres sur le boulevard Légitimus à Pointe-à-Pitre. Des poteaux d'arrêt viennent compléter ce mobilier urbain. Ils donneront des informations sur les horaires des bus en général et indiqueront l'heure d'arrivée du prochain bus aux usagers. Les services du syndicat avancent le chiffre de 10 000 déplacements par jour, assurés par les bus du réseau, si on compte les élèves. La marge de progression est importante puisque l'agglomération génère 500 000 déplacements tous moyens de transport confondus. Centre névralgique de la Guadeloupe grâce notamment à Jarry, l'agglomération pointoise génère selon les techniciens du syndicat de transport du petit cul-de-sac marin les mêmes comportements que les grandes métropoles. C'est un centre fort où tout le monde converge et qui suscite un fort besoin de déplacement.

Depuis 2015, le syndicat a mis en place une billettique, et moderniser le mode de paiement en instaurant des cartes contacts pour les jeunes, les étudiants, et des personnes âgées. À terme, il s'agit d'éviter d'avoir de l'argent en numéraire dans les bus. Une façon de se mettre à l'abri des braquages et autres désagréments que peut procurer la présence d'argent liquide. Neuf contrôleurs sillonneront également l'ensemble du réseau.

INTERVIEW D'OPINION

Daniel Erlong : " 2016 va être difficile. en 26 ans c'est la première fois que je suis pessimiste "

Interrogé fin 2014 sur la mise en concurrence des promoteurs constructeurs dans le cadre d'appels à projets liés au " plan logement pour l'outre-mer ", Daniel Erlong, PDG de la société ICM spécialisée dans le bâtiment et leader dans son secteur, voit une volonté de l'État de ne pas donner dans les faits ce qu'il promet de la voix.

Le Courrier de Guadeloupe : Quand le BTP va tout va est-ce une affirmation qui se confirme ?

Daniel Erlong : Cette affirmation sur le plan économique est toujours valable. D'ailleurs on pourrait dire que quand tout va, le BTP va. Mais je n'ai pas l'impression aujourd'hui que nous sommes dans la situation où le BTP va bien. C'est même le contraire ça ne va pas bien du tout. Le bâtiment, qui est à distinguer des travaux publics, est traditionnellement tiré par la commande des bailleurs sociaux pour les groupes importants. Les financements sont obtenus par la défiscalisation à l'impôt sur le revenu (IS) mais on a l'impression que le gouvernement fait tout pour rallonger les délais. Depuis trois ou quatre ans on dit qu'on va défiscaliser par l'IS. Les sociétés HLM se sont lancées dans l'achat de programmes en vente en état futur d'achèvement (VEFA). Or, on s'est rendu compte que pour sortir un programme en VEFA, il faut minimum un an. On a l'impression que le système de l'État aujourd'hui est schizophrène. On dirait qu'ils donnent des ordres à leurs systèmes économiques pour freiner la défiscalisation car il la reporte d'année en année.

Ces conditions administratives de plus en plus pesantes contraignent-elles la promesse politique ?

Exactement. L'État fait une promesse politique. Il y a l'argent mais chaque année entre la demande et l'exécution il y a un an pile. Régulièrement les services de l'État vous demandent des pièces farfelues (ndlr. Il nous montre des documents justificatifs). L'État avant freinait par l'intermédiaire de Bercy. Ils ont mis un autre frein plus subtil. Les logements que vous deviez faire en VEFA vous pourrez les faire mais en faisant des appels à projets. Comment voulez-vous faire un appel d'offres sur un sujet qui n'est pas déterminé (un lieu, un prix, une qualité) ?

De manière sous-entendue l'État a considéré que les promoteurs gagnaient trop d'argent ?

En regardant l'appel à projet de la SIG (ndlr. lancé le 21 octobre 2015), on remarque que le prix d'achat n'a pas changé. Nous vendions il y a deux ans 1 850 € le m² ; on vient de vendre à la SEMAG 1 850 € le m². Dans le prix de vente il n'y a pas que la construction, qui compte pour 70 % du prix global. S'ils disent que les promoteurs font trop de marges il reste à

se demander s'il faut que les promoteurs achètent plus chers pour diminuer leurs marges ?

Avez-vous un moyen de mettre fin à cette situation de contrainte par l'État ?

Nous n'avons aucun moyen. La situation va être très difficile en 2016. C'est la première année en 26 ans de carrière en Guadeloupe que je ne sens pas les choses. Je n'ai aucun horizon. À partir du deuxième trimestre 2016, je ne sais pas ce qu'on va faire. Ça va être chaud pour l'ensemble de nos partenaires. Il n'y a pas d'appel d'offres, les bureaux d'études, les architectes n'ont rien sur les planches.

REVENUS

La prime d'activité, mode d'emploi

La prime d'activité est versée chaque mois par la caisse d'allocations familiales à des actifs aux revenus modestes : salariés, travailleurs indépendants. Elle concerne 5 662 personnes en Guadeloupe où elle est entrée en vigueur dès le 1er janvier 2016. Les premières prestations seront perçues à partir de février 2016. Le montant est calculé en fonction de la composition et des ressources du foyer, contrairement à la prime pour l'emploi qui elle, était calculée et versée par personne. Les bénéficiaires devront déclarer tous les trois mois leurs revenus du trimestre précédent. Autre nouveauté, cette prime d'activité est ouverte aux jeunes actifs dès 18 ans y compris les étudiants salariés.